



# Les *NEWS* de l'UTEP



## Quoi de neuf.... ?

Si la finalité de l'éducation thérapeutique fait aujourd'hui relativement consensus, la manière d'y aboutir varie selon les différents courants.

- Quelle démarche éducative mettre en œuvre ?
- Comment éviter de tomber dans une pratique centrée sur notre propre activité, avec le risque d'être découragés par le manque de participation des patients et d'être sceptiques quant à la mise en application des conseils délivrés ?
- Comment, à contrario, promouvoir une ETP centrée sur le patient, favorisant son émancipation ?

Selon le courant humaniste, **"ce qui a valeur éducative n'est pas en premier lieu le contenu du programme, mais la relation établie à l'occasion des échanges autour du sujet abordé"**.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

## *A l'intérieur*

L'Éducation Thérapeutique du Patient c'est quoi ? • P2

Quelles différences entre Informer - Conseiller - Éduquer ? • P3

La formation • P4

La démarche • P5

FAQ • P6

Les programmes aux HCC / L'UTEP • P7



# *L'Éducation Thérapeutique du Patient c'est quoi ?*

PAR PHILIPPE LECORPS

« L'éducation du patient n'est rien d'autre qu'un projet partagé dans une dynamique progressive d'échanges et d'écoute. C'est l'autre qui sait où il peut aller, nous ne pouvons que l'aider à explorer les voies qu'il peut emprunter.

Il s'agit de « Créer les conditions pratiques d'une entrée en relation entre les professionnels et les personnes concernées, pour les aider à élaborer face aux questions qu'ils se posent, une réponse qui soit la leur. »

Source : Philippe Lecorps, Contact Santé n°229, 2008

Selon la définition du rapport OMS-Europe publié en 1996, l'éducation thérapeutique du patient

« vise à **aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.**

Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Elle comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et à la maladie.

Ceci a pour but de les aider, ainsi que leurs familles, à comprendre leur maladie et leur traitement, à collaborer ensemble et à assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge, dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie. »



Source : PLANETH Patient

# Quelles différences entre Informier - Conseiller - Éduquer ?

## INFORMER

- « Renseignez-moi ! » •
- « Dites-moi ce qu'il en est » •

L'information est centrée sur le **contenu**

- Au mieux, le patient comprend ...

## CONSEILLER

- « Dites-moi ce que vous feriez à ma place ! » •

Le conseil est centré sur **celui qui le donne**

- Au mieux, le patient essaie de faire ...

## EDUQUER

- « Aidez-moi à trouver des solutions, à changer, à faire seul ! » •

L'éducation est centrée sur la **personne** et plus précisément, sur la **relation**

- Le patient réussit ce qu'il choisit de faire !

# Formation à la pratique de l'éducation thérapeutique

Vous souhaitez vous former et améliorer votre posture professionnelle pour accompagner au mieux les personnes souffrantes de maladie chronique ?



## L'OBJECTIF DE LA FORMATION :

La formation validante en ETP vous permet d'acquérir ou renforcer les compétences requises\* pour dispenser et participer à l'éducation thérapeutique du patient.

Elle permet de gagner en :

- Compétences techniques et relationnelles basées sur l'**empathie** et l'**adaptation à la personne, son projet et ses besoins**.
- Compétences pédagogiques nécessaires à l'**accompagnement** de la personne (en individuel et en collectif).
- Compétences organisationnelles pour **coordonner** l'action auprès du patient en lien avec l'ensemble des acteurs du parcours de soin du patient, savoir s'évaluer et évaluer la démarche

\* définies par l'article 84 de la loi HPST et le décret n° 2010-906 du 2 août 2010, actualisé par l'arrêté du 31 mai 2013 et l'arrêté du 14 janvier 2015

## Formatrice : GLORI-FORMATION

Glori Cavalli Euvrard est :

- **formatrice** ETP depuis 2009.
- **co autrice de l'ouvrage sur l'entretien motivationnel** (Guide pratique de l'Entretien Motivationnel InterÉditions, novembre 2022.)
- **ingénieure pédagogique** (Master de pédagogie en sciences de la santé à Strasbourg 2020).

**Format** : 40h de formation

5 jours en présentiels

+ 1 supervision de 2 h en distanciel

+ 3 h de travail personnel intersession

**Où** : Hôpitaux Civils de Colmar

**Prochaines sessions :**

3ème quadrimestre 2025 complète

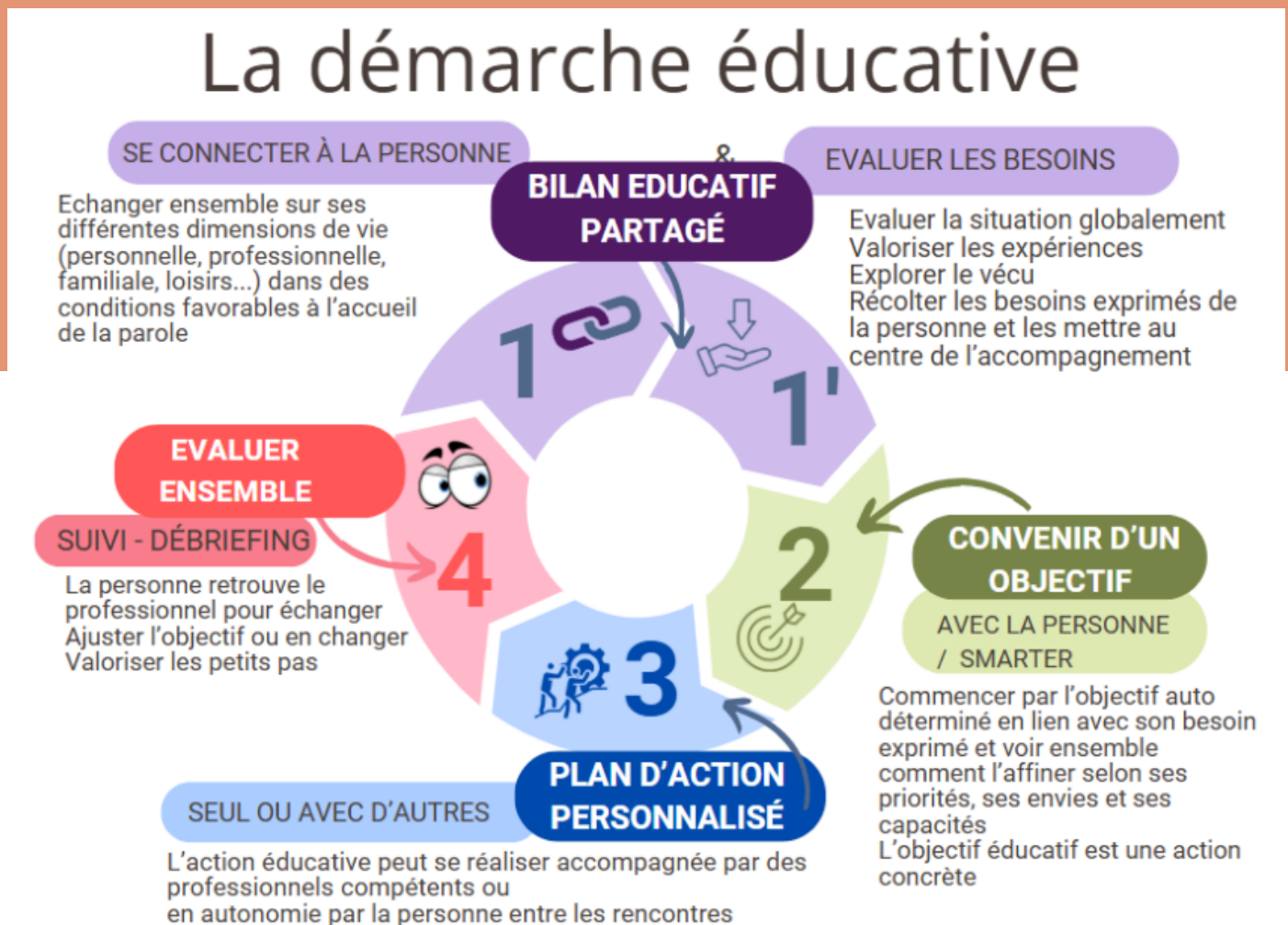
2 sessions prévues en 2026

# La démarche

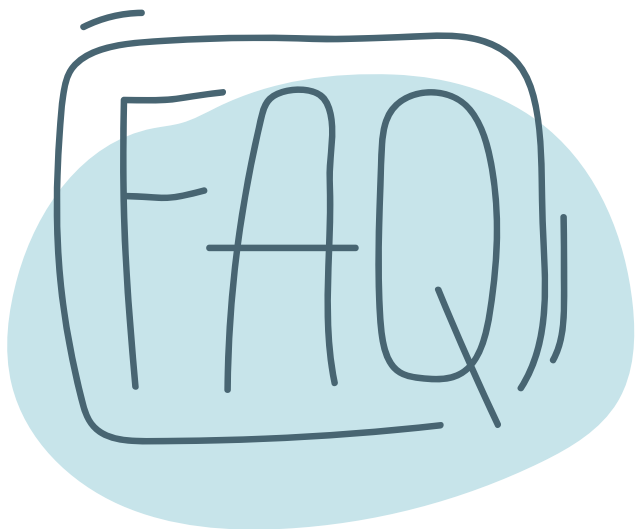
L'éducation thérapeutique du patient suit un processus personnalisé de soins qui prend en compte les besoins spécifiques de chaque personne. Elle est complémentaire et indissociable des traitements et des soins.

Dans le cadre d'un programme d'ETP, elle se déroule en 4 étapes :

PAR GLORI CAVALLI EUVRARD



*Dans le cadre d'un programme d'ETP, la démarche est mise en œuvre par une équipe pluriprofessionnelle (au moins 2 professionnels dont un médecin), formée à l'ETP et coordonnée, en réponse à une finalité définie par l'équipe (acquisition ou maintien de compétences d'auto-soin, d'adaptation ou psychosociales).*



## **D'AUTRES QUESTIONS ?**

***n'hésitez pas à les adresser à  
[secretariat.utep@ch-colmar.fr](mailto:secretariat.utep@ch-colmar.fr)***

### ***Quelles différences entre Éducation pour la santé, action d'ETP, et programme d'Éducation thérapeutique ?***

L'**éducation pour la santé** s'adresse au grand public : messages de prévention

L'**ETP** s'adresse à des personnes vivant avec une maladie chronique

**Action d'ETP** : démarche d'un professionnel

**Programme d'ETP** : démarche structurée en 4 étapes (cf page 5), mise en œuvre par une équipe coordonnée et formée.

### ***Quelle formation pour participer à un programme d'ETP ?***

Une **formation de 40h est exigée** pour participer à un programme.

Une ou 2 sessions de formation par an sont organisées aux HCC (cf page 4).

### ***Comment s'y prendre pour concevoir un programme ?***

Adressez-vous à l'UTEP !

### ***Comment déposer un programme ?***

Une fois le programme élaboré et formalisé par le **coordonnateur et l'équipe d'ETP**, et après **validation** par le COPIL ETP, l'UTEP se charge de déposer la déclaration sur la plateforme dédiée de l'ARS.

### ***Valorisations (humaines, financières ...)***

Une enquête réalisée aux HCC en 2023 a montré les **bénéfices** de la pratique de l'ETP pour les professionnels (cf newsletter n°7) : **utilité, plaisir, reconnaissance, sens et progression.**

Au niveau **financier**, l'activité d'ETP réalisée en externe (hors HDJ ou Hospitalisation complète) dans le cadre d'un programme est valorisée à hauteur de 350 €/patient inclus.

# Les programmes validés par l'ARS aux HCC

## 13 PROGRAMMES

### Obésiologie

- o Ateliers de l'équilibre (pédiatrie)
- o Prise en charge éducative de l'obésité et préparation à la chirurgie bariatrique

### Diabétologie

- o École du diabète (pédiatrie)
- o Déséquilibre et découverte du diabète
- o Insulinothérapie fonctionnelle
- o Diabète gestationnel

### Neurologie

- o Maladie de Parkinson

### Psychiatrie

- o Troubles bipolaires

### Cardiologie

- o Insuffisance cardiaque \*

### Urologie

- o Patients en présentant des troubles de la rétention urinaire

### Néphrologie

- o Insuffisance Rénale Chronique
- o Dialyse Péritonéale

### Rhumatologie

- o Rhumatismes inflammatoires chroniques
- o Goutte chronique

\* en cours

UN PROJET ?  
CONTACTEZ  
L'UTEP !

## L'Unité Transversale d'Éducation Thérapeutique du Patient (UTEP)

### Nos missions :

Vous **accompagner dans vos projets**

(aide à la formalisation, appui méthodologique, aide à l'évaluation)

Vous apporter une **aide documentaires**, un soutien logistique et une aide **organisationnelle**

Favoriser la **formation** et la reconnaissance professionnelle des actions d'éducation aux HCC

Favoriser les **échanges** et **partage** d'expérience

Valoriser la **communication** en intra et extra HCC

Assurer l'**interface entre vous et les responsables administratifs** qui autorisent, soutiennent, financent et/ou contrôlent les activités

### Notre équipe :

- Dr Karine Demesmay
- Dr Christelle Lemaignier
- Vanessa Hurst-Hoffert

### Où nous trouver ?

Bâtiment 23 /1

### Ouverture du bureau :

Mardis et jeudis

8h30 - 12h30 et 13h - 16h30

### Nous contacter :

03 89 12 51 76

secretariat.utep@ch-colmar.fr